



## NÉGOCIATIONS DE L'ACCORD HANDICAP : L'INCLUSION, UNE PRIORITÉ À DÉFENDRE !

Depuis plusieurs semaines, les négociations pour le renouvellement de l'accord handicap sont en cours chez Orange. La CGT FAPT, fidèle à ses engagements de défendre les droits des travailleurs et travailleuses en situation de handicap, participe activement aux débats pour garantir une véritable inclusion ainsi que des conditions de travail dignes et adaptées à toutes et tous.

### Les principaux enjeux et nos revendications.

#### **ACCÈS À L'EMPLOI : OBTENIR DES OBJECTIFS AMBITIEUX ET RÉALISTES !!**

##### Aujourd'hui :

- Les embauches de personnes en situation de handicap restent largement insuffisantes
- Les moyens dédiés au recrutement inclusif et à l'accompagnement des nouveaux embauchés sont trop limités.



##### Nos revendications :

- Fixer des objectifs chiffrés et contraignants pour l'embauche de salariés en situation de handicap.
- Mettre en place un plan de recrutement spécifique, accompagné de formations adaptées.
- Renforcer les partenariats avec des structures d'insertion spécialisées.

#### **ADAPTATION DES POSTES DE TRAVAIL : UN DROIT NON NÉGOCIABLE**

##### Aujourd'hui :

- Trop de salariés rencontrent encore des difficultés à obtenir l'aménagement de leur poste de travail. La mise en place du flex-desk et des open spaces aggravent même ces problèmes.



##### Nos revendications :

- Allouer un budget spécifique à l'aménagement des postes, clairement défini dans l'accord.
- Simplifier et faciliter le processus d'obtenir des adaptations nécessaires.
- Accroître la sensibilisation des managers aux besoins spécifiques des salariés en situation de handicap en intégrant l'inclusion dans le modèle d'espace de travail.

## FORMATION ET PROMOTION INTERNE : DES DROITS ÉGAUX POUR TOUS

### Aujourd'hui :

- Les salariés en situation de handicap ont un accès limité à la formation contrairement à leurs collègues.
- De nombreux freins structurels et les préjugés restent des obstacles majeurs.



### Nos revendications :

- Garantir un accès prioritaire aux formations qualifiantes pour les salariés concernés.
- Reconnaître des compétences et une égalité stricte dans l'accès aux promotions et si nécessaire une compensation avec rattrapage salarial.
- Un suivi annuel des parcours professionnels des salariés en situation de handicap.

## SENSIBILISATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### Aujourd'hui :

- Les stéréotypes et la méconnaissance des handicaps (visibles et invisibles) persistent.
- Ces préjugés provoquent des discriminations, parfois insidieuses, qui freinent l'inclusion.



### Nos revendications :

- Organiser des campagnes régulières de sensibilisation pour tous les salariés et encadrants.
- Adopter une politique de tolérance zéro face aux discriminations, avec des sanctions claires et immédiates.
- Renforcer le rôle des instances représentatives du personnel et des organisations syndicales dans l'entreprise pour veiller au respect des droits.

## POURQUOI CET ACCORD EST ESSENTIEL ?

Cet accord représente un engagement concret pour une entreprise plus juste et plus inclusive. Sans réels dispositifs ambitieux, les droits des salariés en situation de handicap resteront des belles promesses.

**Or, aujourd'hui Orange négocie SANS MANDAT budgétaire, ni MANDAT GEPC !**



**Exigeons un accord à la hauteur des enjeux !**  
**Avec la CGT FAPT –**  
**Défendons nos droits, construisons l'avenir !**



Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)